

DECISION DU MAIRE  
N°021/2023

**Objet : MAPA 2023-09 - Travaux de voirie – Rues Paix, Bigot et Austerlitz – Attribution**

**Le Maire de Manduel,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** la mise en concurrence réalisée au journal d'annonces légales Le Midi Libre le 17 février 2021, sur notre profil acheteur et le site de la commune,  
**Vu** le rapport d'analyses des offres détaillant les 3 offres reçues établi par le maitre d'œuvre Rhône Cévennes Ingénierie,  
**Vu** l'avis favorable de la commission finances/ commande publique en date du 14 juin 2023,  
**Considérant** les besoins en la matière,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le marché avec le groupement conjoint LAUTIER MOUSSAC/ Eurl GRANIT Maj / SAS Sols Méditerranée, situé 5 ZA Peire Plantade RD 226 à MOUSSAC (30190) pour un montant de 349 157.17 € HT soit 418 988.60 € TTC comprenant les prestations supplémentaires éventuelles.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète du Gard.

Fait à Manduel, le 15 juin 2023

Publiée le : **15 JUIN 2023**

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

